

Charte Filière Gérontologique du Roannais



**REACTUALISATION
2021-2025**

**Filière Gérontologique du Roannais
Bonvert - Les Pierrés - 42300 Mably
04 77 44 36 40
filiere.gerontologique@ch-roanne.fr**

SOMMAIRE

Préambule	Page 3
Etat des lieux du territoire de la Filière Gérontologique du Roannais	Page 4
Article 1 : Objet de la charte	Page 7
Article 2 : Les acteurs de la Filière Gérontologique du Roannais	Page 7
Article 3 : Le territoire couvert par la Filière Gérontologique du Roannais	Page 9
Article 4 : Les engagements des membres signataires de la charte	Page 10
Article 5 : Les modalités d'inscription, d'intégration et de participation	Page 11
Article 6 : La gouvernance de la Filière Gérontologique du Roannais	Page 12
Article 7 : Les objectifs de la Filière Gérontologique du Roannais	Page 15
Article 8 : Les modalités d'évaluation de la Filière Gérontologique	Page 16
Article 9 : La durée de la charte	Page 16
Article 10 : La publication de la charte	Page 17
Annexes	Page 18
• Annexe 1 : Historique de la Filière Gérontologique du Roannais	
• Annexe 2 : Textes de lois et références	
• Annexe 3 : Travaux sur l'état des lieux du territoire	
• Annexe 4 : Liste nominative des acteurs signataires de la charte	
• Annexe 5 : Liste des communes par canton sur le territoire de la Filière Gérontologique	
• Annexe 6 : Plan d'actions 2021-2025	
• Annexe 7 : Glossaire	

PREAMBULE

La Filière Gérontologique du Roannais permet de développer une culture de coopération entre tous les professionnels œuvrant dans le parcours de la personne âgée.

Créée en avril 2011, la Filière Gérontologique du Roannais s'organise autour d'une charte signée entre tous les acteurs et partenaires intervenant dans l'accompagnement du sujet âgé (médical, social, médicosocial, territorial, ...).

Cette charte reprend les valeurs de la Filière, ses missions, son organisation, son fonctionnement et ses objectifs. Elle est réactualisée tous les 5 ans. L'historique de la Filière Gérontologique du Roannais est disponible en annexe 1 (page 19).

La stratégie d'animation des filières gérontologiques découle des Agences Régionales de Santé, notamment des différentes politiques de santé et des textes gouvernementaux. Les différents textes de lois et de références sont consultables en annexe 2 (page 23).

La valeur ajoutée de la Filière Gérontologique est d'associer sur son territoire l'ensemble des acteurs concourant à la prise en charge globale du sujet âgé.



ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS

Généralités démographiques

En 2017, sur le territoire national, 25 % de la population a 60 ans et plus. 20% de la population totale est retraitée du régime général et 3.9% d'entre elle bénéficie du minimum vieillesse.

En 2019, La Loire réunit 739 302 habitants dont 28.8% de personnes de 60 ans et plus. 23.5% de la population totale est retraitée du régime général dont 3% perçoit le minimum vieillesse. Parmi ces 3%, 70.3% vivent seuls.

En 2019, le territoire de la **Filière Gériatrique du Roannais** regroupe 149 899 habitants dont 49081 ont 60 ans et plus, soit 32.7% de la population totale du territoire. Le territoire de la Filière Gériatrique du Roannais est le plus âgé du département de la Loire. La tranche d'âge des 70 ans et plus est représentée majoritairement sur Roanne et sa périphérie.

Selon les projections démographiques pour la décennie à venir, il est difficile d'obtenir des données fiables car nous méconnaissons l'impact de la crise sanitaire 2020-2021 sur les données épidémiologiques. Néanmoins, selon les données du Département pour l'année 2019, la part des 50-59 ans est plus importante dans les deux Filières du Nord de la Loire (Forez et Roannais).

Pour le département de La Loire, le territoire du Roannais a le deuxième plus fort taux de bénéficiaires de l'**APA** (7.7%), derrière le territoire du Forez (7.9%).

Principaux motifs d'hospitalisation du public sénior au CH de Roanne

Les **motifs d'hospitalisation** évoluent avec l'âge. D'après une étude de 2019, pour les personnes âgées de 60 à 85 ans, les trois principaux motifs sont :

- chimiothérapie pour tumeur
- insuffisance respiratoire aigüe
- infarctus cérébral

Après 85 ans, nous trouvons :

- insuffisance cardiaque
- fracture du col du fémur/trochanter
- insuffisance respiratoire aigüe

Les données 2020 (même si elles présentent l'incursion des hospitalisations pour Covid) montrent que les motifs d'hospitalisation repérés en 2019 restent parmi les 4 premiers.

Il a été remarqué dans cette étude, qu'à partir de 80 ans, le motif d'hospitalisation suivant : « besoin d'assistance à domicile, aucun autre membre du foyer n'étant capable d'assurer les soins » apparaît entre le 15^{ème} et le 10^{ème} rang.

Equipements du territoire

Les personnes âgées du territoire de la Filière Gériatologique du Roannais bénéficient d'une grande diversité de services correspondant au plus grand nombre de leurs besoins et de leur choix de vie :

- **29** Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) : qui déploient une offre de prestations très variées
- **11** Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : 9 SSIAD côté Loire réunissant 338 places dont 14 pour « personnes handicapées » et 2 SSIAD côté Rhône réunissant 79 places dont 3 pour « personnes handicapées »
- **2** Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)
- **2** Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA)
- **6** Accueils de jour
- Familles d'accueil
- **6** Résidences Autonomie
- **2** Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA)
- **6** Accueils en Hébergement Temporaire
- **34** Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Le Centre Hospitalier de Roanne, centre de référence de la FGR, dispose de l'ensemble des services intra et extra hospitaliers pour la prise en charge gériatrique de la population de son bassin.

Plusieurs structures de coordination et d'accompagnement se mobilisent pour l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées sur le territoire de la FGR :

- La MLA
- La MAIA du Roannais
- Le Réseau de santé CAP2S
- La CPTS du Roannais Défi-Santé – *Ensemble*

Enfin, le territoire dispose de plusieurs instances de concertation et de coordination inter-acteurs :

- Instance de Coordination et d'Autonomie, portée par le Département
- Commission de Régulation des Entrées Complexes en EHPAD
- Centre hospitalier/CPTS/Réseau (liens Ville-Hôpital-Ville)
- Conseil Local de Santé Mentale, porté par Roannais Agglomération

Difficultés rencontrées sur notre territoire

D'après l'observatoire des territoires de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en 2020, la densité médicale des médecins généralistes libéraux s'élève à 91.8/100000 habitants. En 2021, selon la DREES, la moyenne nationale de la densité médicale des médecins généralistes est 140/100000 habitants. La densité médicale des médecins généralistes libéraux est donc très faible.

Toujours en 2021, une étude de la DREES diligentée par Roannais Agglomération, indiquait qu'au moins 14 500 personnes de ce territoire d'étude étaient sans médecin traitant.

L'ensemble des partenaires s'accorde pour faire état d'une autre difficulté majeure sur le territoire : la grande difficulté d'accéder à une prise en charge par un kinésithérapeute.

Pour des raisons plurifactorielles, accéder à une place en SSIAD et au bon moment de surcroît sur notre territoire devient très difficile, voire impossible sur certains secteurs, responsables alors de prises en charges à domicile parfois inadaptées.

Les Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile font part de difficultés à recruter. Ceci a pour conséquence des accompagnements à domicile qui ne peuvent pas être réalisés à hauteur de ce qui serait nécessaire, voire des accompagnements impossibles à mettre en place. De plus, ils sont en difficultés pour certains accompagnements trop lourds.

Le territoire de la Filière dispose de 2 359 places en EHPAD et de 213 places en Unité de Vie Protégée. Une étude diligentée par la Maison Loire Autonomie en 2019, indiquait que 134 personnes attendaient une place en Unité de Vie Protégée. Cette difficulté d'accès se traduit par des prises en soins compliquées dans les EHPAD et par des situations à domicile parfois bloquées.

Cet état des lieux a été élaboré à partir des travaux en annexe 3 (page 24).

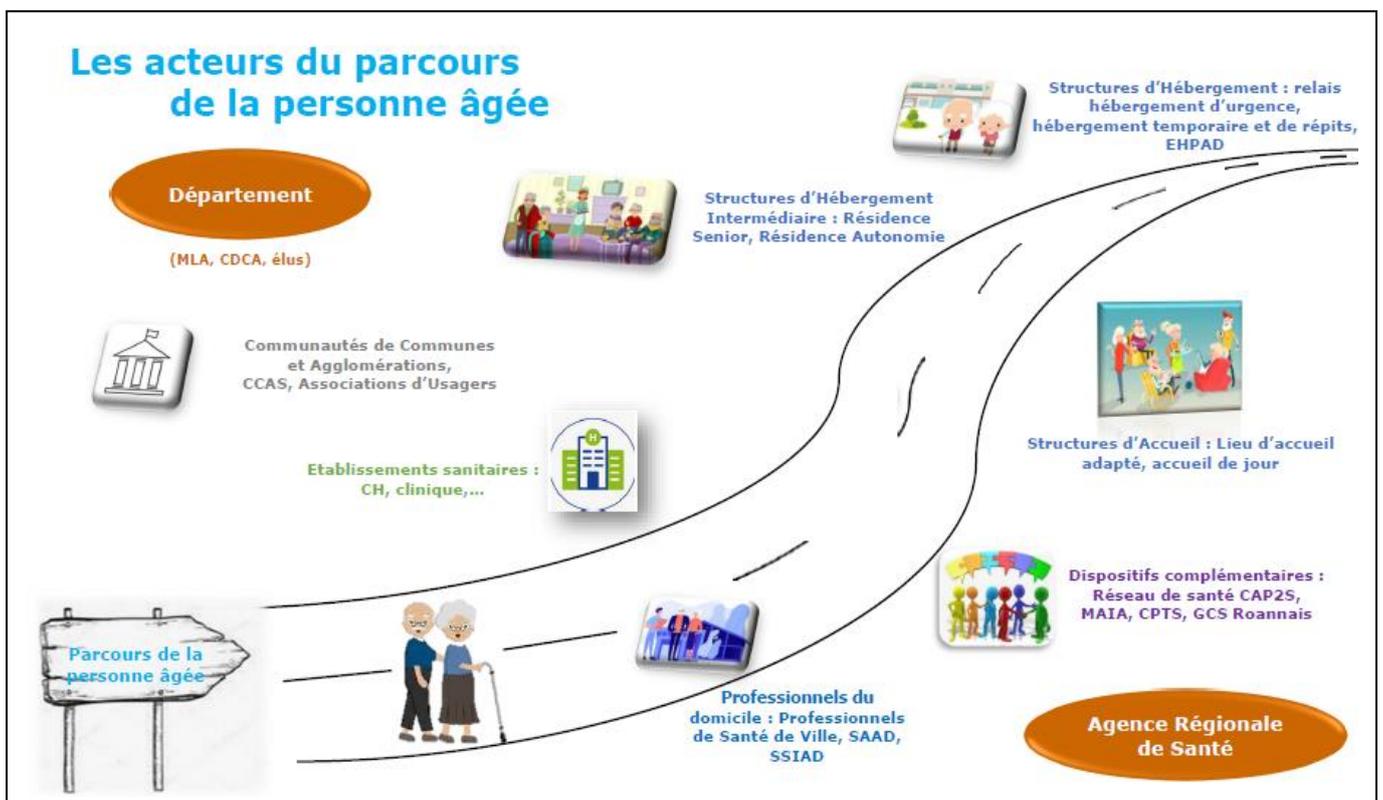


Article 1 : Objet de la charte

La Filière Gérontologique du Roannais doit permettre à chaque personne âgée, quel que soit son lieu de résidence, de pouvoir accéder à une prise en charge médico-psycho-sociale, graduée, répondant aux besoins de proximité mais aussi au nécessaire recours à un plateau technique. Elle permet en respectant l'identité et les missions de chacune des composantes, d'assurer une synergie optimale des acteurs.

Article 2 : Les acteurs de la Filière Gérontologique du Roannais

La Filière Gérontologique du Roannais réunit tous les acteurs intervenant dans le parcours du sujet âgé : les professionnels de santé et paramédicaux de ville, les acteurs sociaux et médicosociaux du maintien à domicile, les communes, les communautés de communes et agglomérations, les CCAS, les élus, les associations d'usagers, les dispositifs supports, les établissements sanitaires et médico-sociaux, les structures d'hébergement temporaire, intermédiaire et collectif, et les partenaires institutionnels (ARS, département).



La liste nominative des acteurs signataires est disponible en annexe 4 (page 32) de la présente charte.

La Filière Gérontologique du Roannais s'appuie sur un centre de référence : le Centre Hospitalier de Roanne, doté des services sanitaires concourant à la prise en charge du sujet âgé.

Ce centre de référence héberge les locaux de la Filière Gérontologique du Roannais en mettant à sa disposition le bureau de l'assistant de Filière et le bureau des copilotes. Il assure également tous les moyens techniques et logistiques nécessaires au fonctionnement de la Filière Gérontologique du Roannais (informatique, bureautique, site Internet, salles de réunion, ...).

Le centre de référence met au service des acteurs de proximité un plateau technique répondant aux besoins de prise en charge spécifique en gériatrie.

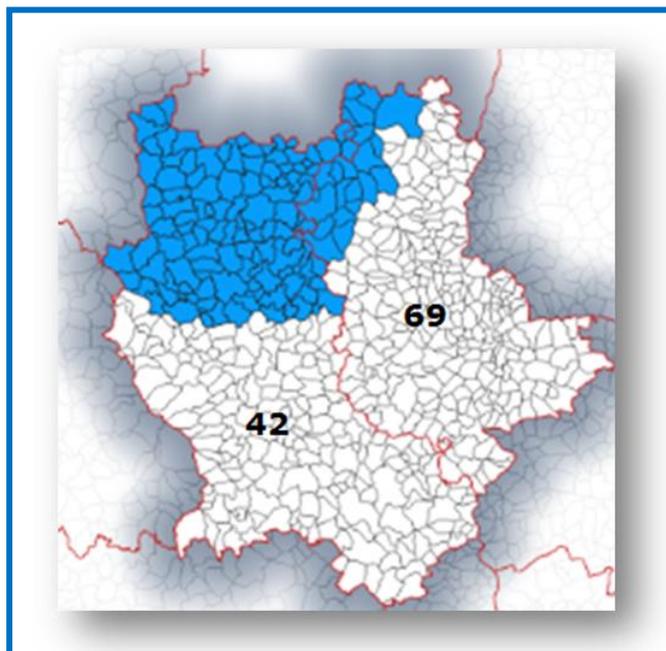
Le Centre Hospitalier de Roanne dispose en particulier de :

- Pôle d'évaluation gériatrique : consultation gériatrique, consultation mémoire, consultation d'oncogériatrie
- Hôpital de jour gériatrique
- Unité Mobile de Gériatrie intra hospitalière (UMG)
- Equipe Mobile Gériatrique extra hospitalière (EMG)
- Unité Mobile Psychiatrie du Sujet Agé (UMPSA)
- Service d'Aide au Domicile Aux Personnes Âgées (SADAPA)
- Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
- Accueil de jour
- Ligne téléphonique d'astreinte gériatrique à destination des médecins et des professionnels de santé
- Service de court séjour médecine gériatrique avec hospitalisation gériatrique programmée
- Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) gériatrique
- Unité de Soins de Longue Durée (USLD)
- Unité d'Hospitalisation Renforcée (UHR)
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- Unité d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (UHPAD) avec hébergement définitif, hébergement temporaire, hébergement en relais d'urgence, hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation
- Dispositif « Infirmière de nuit en EHPAD » (cf PAERPA) – positionné sur le SAU
- Equipe Mobile de Sécurisation de la Sortie (EMSS – cf PAERPA)
- Service social
- Service d'Hospitalisation à Domicile (HAD)
- Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)
- Unité Mobile d'Hygiène (UMH)
- Service d'Accueil et d'Urgence (SAU) avec une unité d'hospitalisation de courte durée

Article 3 : Le territoire couvert par la Filière G rontologique du Roannais

Le territoire des Fili res G rontologiques est d fini par l'Agence R gionale de Sant . Le d partement de la Loire compte 5 Fili res G rontologiques :

- FG11 – Firminy
- FG16 – Montbrison Feurs
- FG19 – Pays de Giers
- **FG21 – Roanne**
- FG23 – St Etienne



La Fili re G rontologique du Roannais couvre le Nord du d partement de La Loire (42) et une partie du d partement du Rh ne (69).

Le territoire de la Fili re G rontologique du Roannais compte 5 cantons lig riens auxquels s'ajoutent quelques communes du canton de Bo en sur Lignon et une partie du canton de Thizy-Les-Bourgs dans une logique de flux patients.

- | | |
|--------------------|-------------|
| • Roanne 1 | 2 communes |
| • Roanne 2 | 4 communes |
| • Renaison | 36 communes |
| • Charlieu | 31 communes |
| • Le Coteau | 29 communes |
| • Bo en Sur Lignon | 12 communes |
| • Thizy Les Bourgs | 21 communes |

La Fili re G rontologique du Roannais couvre **134** communes au total (Annexe 5–page 34).

Les fronti res administratives ne sont pas herm tiques. La prise en charge se fait en fonction des flux naturels des personnes  g es. Les  tablissements limitrophes peuvent  tre signataires de plusieurs chartes. Des  changes d'informations ont lieu entre les fili res concern es.

Article 4 : Les engagements des membres signataires de la charte

Tous les signataires de la présente charte, en fonction de leurs missions, s'engagent à :

- Orienter la personne âgée vers le professionnel, la structure ou le service le plus adapté à sa situation en respectant le libre choix de la personne et/ou de son représentant légal, et avec leur consentement éclairé.
- Accompagner la personne âgée et ses aidants proches dans les différents parcours (domicile, établissements sanitaires, structures médicosociales,...) en étroite collaboration avec les autres intervenants pour chaque prise en charge.
- Mettre en œuvre toute mesure visant à éviter les situations d'urgence et/ou toute rupture dans le parcours du sujet âgé, notamment par le repérage en amont des fragilités, par l'anticipation des situations à risque et par le développement des alternatives à l'hospitalisation lorsque c'est possible.
- Optimiser les conditions d'admission et/ou de sortie d'hospitalisation et favoriser toute action visant à permettre le maintien au domicile.
- Respecter le droit à l'information et au consentement de la personne âgée, ou à défaut de la personne de confiance ou de son représentant légal, selon la loi du 4 mars 2002.
- Partager les informations (médicales et sociales) nécessaires à la prise en charge de la personne âgée dans le respect du secret professionnel et du secret partagé.
- Identifier et reconnaître le rôle des autres membres de la Filière Gériatrique en vue d'une meilleure articulation entre les différents dispositifs déjà existants.
- Communiquer sur l'actualité de sa structure auprès des autres acteurs de la Filière Gériatrique du Roannais lorsque c'est nécessaire.
- Communiquer, promouvoir et participer à l'actualité de la Filière Gériatrique du Roannais (groupes de travail, actions de prévention, comité de Filière, lettre d'info,...).
- Se coordonner et poursuivre le développement d'une culture gériatrique commune notamment par la participation et l'implication à des groupes de travail initiés au titre de la Filière Gériatrique.
- Développer et participer à la mise à jour des outils nécessaires à la circulation de l'information notamment par l'utilisation préférentielle d'outils communs déployés sur le territoire (ViaTrajectoire, MonSisra, ... mais aussi répertoire des services à la personne en pays roannais, dossier de liaison d'urgence commun, adoption de bonnes pratiques communes, ...).
- Sensibiliser et favoriser l'accès à des actions de formation et d'information à destination des professionnels œuvrant dans le parcours du sujet âgé.
- Rechercher à améliorer les prises en charge du sujet âgé sur le territoire notamment par la participation à des actions d'évaluation et d'amélioration continue sur la Filière Gériatrique du Roannais.

- Echanger et collaborer avec les 4 autres Filières Gérontologiques sur la Loire en vue d'actions communes.

Article 5 : Les modalités d'inscription, d'intégration et de participation

Tout acteur doit répondre à l'objet de la charte et s'engager par la signature de celle-ci avec l'approbation de ses propres instances.

Tout acteur / structure œuvrant dans le parcours du sujet âgé peut intégrer la Filière Gérontologique du Roannais en signant la présente charte. Pour ce faire, il / elle se met en relation avec le trio de Filière qui présente les activités de la Filière Gérontologique du Roannais et lui remet les différents documents afférents à la Filière (plaquette, charte, rapport d'activités, ...).

Chaque signataire s'engage à respecter les dispositions de la présente charte. Chaque signataire respecte les règles de confidentialité et d'éthique.

A compter de la signature de la présente charte, le signataire intègre le listing du comité de la Filière Gérontologique du Roannais et reçoit l'actualité de celle-ci par mail (lettre d'info, appels à projet du territoire, ...). Une présentation de l'acteur / structure signataire est faite aux autres acteurs déjà membres soit via la lettre d'info, soit lors du comité de Filière.

Tout acteur / structure est invité à participer à chaque comité de Filière et sa participation est sollicitée sur chaque thématique / groupe de travail. Chaque fois que cela est possible, il participe et s'implique sur les thématiques, actions menées dans le cadre de la Filière ou groupes de travail proposés.

L'adhésion à la charte est reconduite de façon tacite annuellement. Chaque acteur / structure peut se désengager à tout moment par envoi d'une lettre adressée au bureau de la Filière Gérontologique.

A chaque réactualisation de la charte, il sera demandé, par voie électronique, aux acteurs, s'ils souhaitent maintenir leur signature.

Les informations sont transmises équitablement à tous les adhérents en toute impartialité. La Filière Gérontologique représente un outil de coordination et de « ressources » au service de l'accompagnement du sujet âgé.



Article 6 : La gouvernance de la Filière G rontologique du Roannais



L'animation de la Fili re est assur e par le trio de Fili re. L'organisation du pilotage est assur e par le bureau de Fili re et le comit  de Fili re. Les groupes de travail structurent, d veloppent et coordonnent les actions retenues par le bureau et le comit  de Fili re.

Article 6-1 : Le Trio de Fili re

Le Trio de Fili re est compos  de :

- Un pilote m dical
- Un pilote administratif
- Un assistant de Fili re

Le Trio de Fili re se r unit chaque semaine.

Le Trio de Fili re assure et veille   l'animation de la Fili re G rontologique du Roannais. Il assure la coordination des projets et actions retenus, leur suivi et leur  valuation. Il propose, pr pare et fixe l'ordre du jour des bureaux et des comit s sur avis de ses membres. Il pr pare, organise et dirige les d bats lors des bureaux et comit s de Fili re. Il organise et coordonne les rencontres organis es sur la Fili re. Il r dige et pr pare le rapport annuel d'activit s.

La Fili re G rontologique du Roannais est co-anim e par les pilotes dont les missions sont de :

- F d rer les acteurs de la Fili re G rontologique du Roannais
- Promouvoir la Fili re G rontologique du Roannais
- Conduire la strat gie de d veloppement des objectifs et des actions retenus par la Fili re G rontologique
- Evaluer la mise en  uvre des objectifs et des actions de la Fili re G rontologique

Leur est adjoint un assistant de filière (0.50 ETP) qui assure la gestion administrative de la Filière Gériatologique du Roannais. En étroite collaboration avec les pilotes, l'assistant de Filière assure l'organisation et la coordination des activités de la Filière.

Le poste de l'assistant de Filière est financé par l'Agence Régionale de Santé. Le recrutement de l'assistant de Filière est assuré par le centre de référence de la Filière (CH de Roanne).

Le pilote médical est un médecin gériatre qui aura fait acte de candidature auprès du bureau de la filière et du centre de référence.

Le pilote administratif est un acteur du sanitaire ou du médicosocial qui fera acte de candidature auprès du bureau de la filière et du centre de référence.

Les deux pilotes sont désignés pour une période égale à la durée de la charte, renouvelable.

Article 6-2 : Le bureau de Filière

Actuellement, le bureau de Filière est composé de représentants des différents acteurs de la Filière. On distingue les membres dits « **permanents** » (de par leur fonction, similaires aux membres de droits) et les membres dit « **temporaires** » (qui représentent un groupe de professionnels / un type de structure).

Les membres du bureau dit « **permanents** » sont :

- Un représentant du centre de référence (le directeur ou son suppléant)
- Un représentant du Conseil de Surveillance du centre de référence
- Un représentant du Pôle de Gériatrie du centre de Référence (le cadre Supérieur du Pôle)
- Un représentant du Département
- Un représentant de la Maison Loire Autonomie
- Un représentant de la MAIA (le Pilote MAIA)
- Un représentant de Roannais-Agglomération
- Un représentant de la ville de Roanne
- Un représentant du Réseau de santé (le directeur ou son suppléant)
- L'administrateur du GCS (ou son suppléant)
- Un représentant du CDCA (représentant des usagers)
- Un représentant de la CPTS (ou son suppléant)
- Les deux pilotes de la Filière
- L'assistant de filière

Les membres du bureau dits « **temporaires** »* sont :

- Un représentant du secteur géronto psychiatrique et un suppléant
- Un représentant des associations et un suppléant
- Un représentant des structures d'hébergement type EHPAD et un suppléant
- Un représentant des logements intermédiaires (Résidence Autonomie, Résidence Services,...) et deux suppléants
- Un représentant des SSIAD et deux suppléants
- Un représentant des SAAD et un suppléant

* Tout acteur souhaitant intégrer le bureau de la Filière fait acte de candidature auprès de ce dernier par l'envoi d'une lettre de candidature. Chaque candidat peut nommer un suppléant qui pourra remplacer le titulaire en cas d'empêchement. Les candidatures étudiées par le Bureau sont alors proposées au Comité de filière qui valide en dernier ressort. S'il est nécessaire, un vote est organisé pour départager les candidatures (une structure = une voix).

La durée du mandat des membres du bureau est celle de la charte (soit 5 ans). Chaque réactualisation de la charte occasionnera l'étude du renouvellement des membres du bureau.

Le bureau de Filière a pour mission de :

- Préparer et proposer les axes de travail et les actions d'amélioration
- Proposer l'ordre du jour du Comité de filière
- Etudier les candidatures aux instances
- Évaluer le fonctionnement de la filière
- Réaliser les travaux préparatoires sur l'évolution de la filière
- Proposer les axes de formations communes
- Etudier et valider le rapport annuel
- Etudier et valider les éventuelles modifications apportées à la charte
- Être saisi par les membres du comité sur toutes questions

Le bureau se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Le bureau est animé par les copilotes de la Filière.

L'ordre du jour, proposé par les pilotes, est adressé par l'assistant de Filière par courrier électronique une semaine avant la réunion du bureau de filière.

Article 6-3 : le comité de Filière

Le comité de Filière est composé de l'ensemble des professionnels dont les structures sont membres signataires de la charte. Chaque structure signataire est représentée au Comité de Filière par un ou plusieurs professionnels. En cas de vote, chaque structure ne dispose que d'une seule voix, quel que soit son nombre de représentants présents. Les décisions sont prises à la majorité.

Le Comité de Filière a pour mission de :

- Définir et valider les axes de travail et actions d'amélioration portés par la filière
- Suggérer de nouvelles thématiques à travailler
- S'assurer du suivi et de l'évaluation de ces axes
- Valider la charte à chaque réactualisation
- Acter la validation finale du rapport annuel d'activité de la filière

Le comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Le comité de Filière est animé par les copilotes de la Filière.

En fonction des thématiques abordées en comité de Filière, des structures non signataires de la présente charte, mais œuvrant dans le parcours de la personne âgée, peuvent être invitées à la rencontre.

L'ordre du jour, proposé par les pilotes, est adressé par l'assistant de Filière par courrier électronique une semaine avant la réunion du comité de filière.

Article 6-4 : Les groupes de travail

Les groupes de travail sont composés de tous les acteurs se portant volontaires pour travailler les thématiques choisies en comité de Filière.

Les groupes de travail ont pour mission de :

- Réfléchir et élaborer des projets/outils/enquêtes/actions sur les thématiques choisies en comité de Filière

- Structurer, coordonner, développer et mettre en œuvre les actions retenues en comité de Filière

Les groupes de travail se réunissent autant de fois que nécessaire sur l'année en fonction des thématiques et des actions à mener.

Les groupes de travail sont animés par des référents nommés soit en bureau, soit en comité de Filière.

Article 7 : Les objectifs de la Filière Gérontologique du Roannais

Le but est de favoriser le bien-être de la personne âgée dans son lieu de vie, et de son entourage, par un travail collaboratif de tous les acteurs de la filière.

Les objectifs stratégiques de la Filière sont de :

- a) Prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée
- b) Promouvoir l'organisation d'un parcours de vie et de soins adapté à la personne âgée
- c) Sensibiliser à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge
- d) Soutenir les aidants familiaux et professionnels

Chaque objectif stratégique se traduit par des objectifs opérationnels :

- a) Prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée
 1. Faciliter le repérage des besoins (grilles à destination des professionnels : Nutrition / chutes / troubles neurocognitifs)
 2. Organiser des actions de sensibilisation : bienfaits de l'Activité Physique Adaptée / Nutrition / Aides techniques et aménagement du logement / Adaptation des transports
 3. Maintenir le lien social
- b) Promouvoir l'organisation d'un parcours de vie et de soins adapté à la personne âgée
 1. Encourager l'expression de la personne âgée et de son entourage proche
 2. Favoriser la coopération entre les acteurs / favoriser la mise en lien, l'échange, le partage, la concertation, la médiation entre acteurs
 3. Accompagner le décloisonnement des structures
- c) Sensibiliser à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge
 1. Promouvoir la réflexion éthique et déontologique
 2. Sensibiliser l'ensemble des structures à la formation des professionnels aux repérages des fragilités liées à l'âge, à l'évaluation de l'état clinique (douleur, essoufflement, troubles cognitifs)
 3. Recenser et diffuser des indicateurs de qualité / appel à projet / lettre d'informations
- d) Soutenir les aidants familiaux et professionnels
 1. Mettre à disposition une information exhaustive sur les dispositifs existants (répertoire des services à la personne / présentation de la filière)
 2. Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information à destination des aidants proches
 3. Soutenir les actions collectives pour l'accompagnement des aidants

A partir de ces éléments, un plan d'actions 2021-2025 au titre de la Filière Gérontologique du Roannais a été établi. Il est disponible en annexe 6 (page 36) de la présente charte.

Article 8 : Les modalités d'évaluation de la Filière Gériatologique

Une évaluation annuelle de la Filière Gériatologique du Roannais est réalisée via son rapport d'activité.

Ce document est présenté et validé en bureau, et sa validation finale est actée en comité de Filière.

Le rapport annuel d'activité est transmis à l'Agence Régionale de Santé AURA, au Département de la Loire et au Département du Rhône.

Chaque signataire de la charte reçoit par mail la version définitive du rapport annuel d'activité. Ce document est mis en ligne sur le site internet du CH de Roanne dans l'espace dédié à la Filière Gériatologique du Roannais.

Au terme de la présente charte, une évaluation du plan d'actions de la Filière Gériatologique présenté en annexe 6 (page 29) sera réalisée et présentée en comité de Filière.

Article 9 : La durée de la charte

La présente charte prend effet à compter du 30 novembre 2021 pour une période de 5 ans.

Des modifications à la charte originelle du 6 avril 2011 avaient été adoptées par le Comité de filière du 1^{er} juin 2015.

La présente charte a fait l'objet d'une réactualisation en profondeur avec la participation des acteurs de la Filière. Entre mars et novembre 2021, il a été mis en place quatre groupes de travail dont les travaux ont conduit à la réactualisation de la présente charte.

Chaque responsable de structure signataire de la charte 2015-2020 est invité à réaffirmer son adhésion à la Filière Gériatologique du Roannais en signant la charte 2021-2025. Chaque responsable de structure reçoit un document à signer confirmant son engagement au sein de la Filière Gériatologique du Roannais et son adhésion à la présente charte.

Trois originaux sont transmis pour signature au directeur de l'Agence Régionale de Santé AURA et aux Présidents des Départements concernés (Loire – Rhône).

La reconduction de la présente charte sera basée sur un nouveau diagnostic et prendra en compte les orientations du SROS et du PRS.

Lors de cette prochaine reconduction, le texte pourra être modifié en fonction des évolutions structurelles et/ou statutaires et pour être au plus près des réalités de terrain.

Les modifications devront être validées par le Bureau et le Comité de Filière qui se prononceront par vote à la majorité des présents (une structure = une voix).

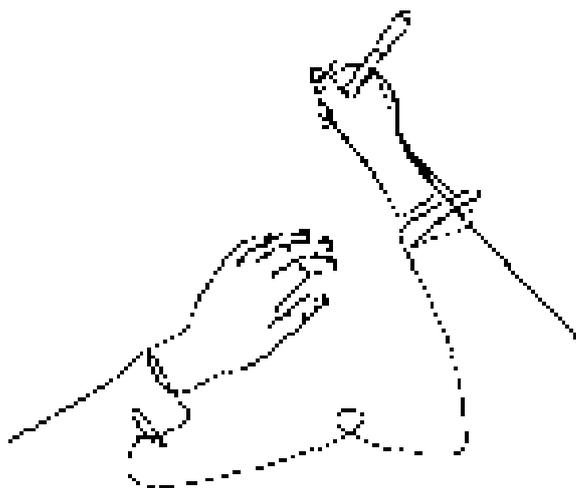
Article 10 : La publication de la charte

La charte de la Filière est transmise au directeur de l'Agence Régionale de Santé AURA et aux Présidents des Départements concernés (Loire – Rhône).

Chaque signataire de la charte reçoit par mail la version définitive de la présente charte.

Il appartient à chaque acteur signataire de diffuser et/ou d'afficher la présente charte au sein de sa structure.

La présente charte est mise en ligne sur le site internet du CH de Roanne dans l'espace dédié à la Filière Gériatrique du Roannais.



SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : Historique de la Filière Gériantologique du Roannais

Annexe 2 : Textes de lois et références

Annexe 3 : Travaux sur l'état des lieux du territoire

Annexe 4 : Liste nominative des acteurs signataires de la charte

Annexe 5 : Liste des communes par cantons sur le territoire de la Filière Gériantologique

Annexe 6 : Plans d'actions 2021-2025

Annexe 7 : Glossaire



ANNEXE 1 : HISTORIQUE DE LA FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS

Date de création : 06/04/2011
Date de modification : 11/08/2021

2011-2014 : La construction de la Filière Gériatologique du Roannais

Pour répondre à une demande de l'Agence Régionale de Santé inscrite dans le Programme Régionale de Santé, le CH Roanne, le GCS des Etablissements de Santé du Roannais et Roanne Agglomération ont réuni l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le parcours de la personne âgée sur le territoire de santé pour leur proposer, en suivant le « *kit* » transmis par l'ARS, d'aller vers une coordination de l'ensemble de ces acteurs au sein d'une même filière alors appelée « *filière gériatrique et gériatologique* ».

Une filière gériatologique s'est organisée, à partir de 2010, entre les acteurs institutionnels et du domicile qui interviennent dans le champ sanitaire, social et médico-social, public, privé et associatif du Bassin de Santé du Roannais.

Les acteurs mobilisés par la Délégation Territoriale 42 de l'ARS ont travaillé en concertation à un projet d'organisation d'ensemble s'appuyant sur un réseau de partenaires qui mettent leurs compétences gériatriques et gériatologiques au service de la prise en charge du sujet âgé.

Cela s'est concrétisé par la rédaction d'une charte à laquelle une quarantaine de structures ont apposé leur signature **le 6 avril 2011**.

Les objectifs stratégiques initiaux 2011-2014 de la Filière étaient :

- Développer les actions de prévention
- Favoriser le maintien à domicile de la personne âgée
- Affirmer le rôle pivot du médecin traitant dans la prise en charge
- Structurer la filière gériatrique des établissements de soins
- Améliorer la filière d'aval

Les réalisations sur le territoire de la Filière 2011/2014 (liste non exhaustive) :

- Développement d'accueils de jour (Thizy, St Alban, La Pacaudière, Charlieu,...)
- Ouverture de PASA (Perreux, Le Providence,..)
- Hébergements temporaires dans plusieurs EHPAD
- Mise en place des équipes ESA
- Création d'antennes HAD
- Création de l'UHR au CH de Roanne
- Mise en place des équipes UMPSA, UMG, UMH
- Création de la MAIA
- Groupe de travail avec l'agglomération sur le maintien à domicile, la domotique et la télémédecine
- Recrutement de Praticiens Hospitaliers en médecine générale sur Régny et Belmont
- Mise en œuvre au sein du CH d'une commission des sorties complexes
- Poursuite de cafés Mémoire (Roanne Alzheimer)
- Ateliers Prévention Chutes (convention Siel Bleu)
- Formations des personnels à l'hygiène bucco-dentaire
- Réunions d'informations sur la maladie de Parkinson en direction des soignants
- Journées d'information filière

- Travail groupe « Parcours » (réalisation d'une analyse populationnelle, cartographie de l'offre de soins sur le territoire de la Filière, analyse des flux de passage aux urgences des + de 75 ans, rédaction de rapports diagnostics pour proposer des axes d'amélioration)
- Expérimentation carnet de liaison Senior
- Participation à la Foire / Expo Roanne
- Publication d'un répertoire des services à la personne âgée (3000 exemplaires en 2012, 4000 exemplaires en 2013, 5000 en 2014)

2015-2020 : Réactualisation « administrative » de la charte

A la réactualisation de la charte en juin 2015, c'était près de 70 entités qui composaient la filière. Au moment de la réactualisation de la charte en 2015, les acteurs de la Filière Gérontologique du Roannais était alors investis sur plusieurs groupes de travail qui allaient permettre dans les suites la mise en place d'une expérimentation PAERPA sur le territoire ; raison pour laquelle la réactualisation de la charte cette année-là a été purement « administrative ».

Les objectifs stratégiques 2015-2020 de la Filière étaient :

- Améliorer le parcours de santé de la personne âgée : assurer une continuité de prise en charge entre le domicile et l'établissement, sans rupture, au fur et à mesure de la gradation des soins requis
- Favoriser le maintien à domicile
- Prévenir la perte d'autonomie en développant les actions de prévention
- Améliorer la filière d'aval
- Structurer la filière gérontologique
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité
- Faire face à l'évolution démographique des personnes âgées

Les réalisations sur le territoire de la Filière 2015/2020 (liste non exhaustive) :

- Poursuite de l'édition du répertoire des services à la personne en pays Roannais (9000 édités exemplaires en 2021)
- Travail collectif concernant l'étude du Parcours de santé de la PA (la pertinence de ces travaux, le dynamisme et la cohésion de la Filière, reconnus par les tutelles ont permis au territoire Roannais d'être inclus dans l'expérimentation PAERPA en 2017)
- Mise en place d'une permanence infirmière de nuit en EHPAD
- Expérimentation d'un numéro d'appel unique sur le territoire basé au Département
- Déploiement d'un outil numérique de communication - MonSisra
- Mise en place d'une commission de régulation des entrées complexes en EHPAD
- Formation du personnel des SAAD au repérage de la fragilité
- Sensibilisation à l'élaboration de Plan Personnalisé de Santé (PPS)
- Création d'un poste d'assistant en pharmacie responsable de la conciliation médicamenteuse chez les PA poly médicamenteuses sur le CH de Roanne
- Création d'une équipe de sécurisation de la sortie
- Expérimentation de places de SSIAD d'urgence
- Création de places d'Hébergement Relais Urgent
- Expérimentation sur coordination des actions de prévention sur le territoire
- Essai d'harmonisation de la prise en charge des toilettes chez la PA au domicile entre SAAD, SSIAD et IDE libérales
- Formation à l'hygiène bucco-dentaire en EHPAD initiée par l'ARS
- Mise en place d'une consultation de prévention bucco-dentaire en EHPAD.
- Réalisation d'une enquête de prévalence des besoins en soins dentaires chez la PA au domicile

- Réalisation d'une étude concernant les besoins en places de Cantou ou unité protégée sur le territoire
- Ateliers d'information des familles sur les conditions d'entrée en EHPAD
- Nombreux colloques, EPU ou conférences (« Bien vieillir en Roannais », « Maintien à domicile de la PA en risque de perte d'autonomie : un enjeu de Santé Publique », « Qu'est-ce que la Filière gérontologique ? », « Prévention du risque suicidaire chez la PA », « La iatrogénie médicamenteuse chez la PA », « Les thérapies non médicamenteuses dans la maladie d'Alzheimer », « La prévention de l'AVC chez la PA »)

2021-2025 : Une réactualisation collaborative et cohérente vis-à-vis des difficultés et des attentes liées à notre territoire

En 2021, la Filière Gérontologique du Roannais compte 83 structures signataires.

La réactualisation de la charte de la Filière Gérontologique du Roannais (initialement prévue en 2020) a été freinée par deux événements :

- L'apparition du virus COVID-19
- Le départ des membres constituant le trio de Filière cette même année

C'est donc avec la constitution d'un nouveau trio de Filière en janvier 2021 que la réactualisation de la charte a été amorcée.

La démarche de réécriture de la charte s'est découpée en 4 grandes étapes :

- Etape 1 : Bilan et organisation de la démarche
- Etape 2 : Consultation des professionnels, usagers et partenaires
- Etape 3 : Rédaction de la charte 2021-2025
- Etape 4 : Validation du document final

La phase de bilan et d'organisation de la démarche a été décidée et validée lors du bureau de Filière qui s'est tenu le 9 mars 2021 avec notamment la création d'un comité de pilotage en charge de décider de la méthode de travail et du calendrier de cette réactualisation, de définir les thématiques de groupe proposées aux membres signataires de la charte, de s'assurer du respect des délais dans la mise en œuvre de cette réécriture, de recadrer les travaux si nécessaire et de pré-valider les écrits avant la validation finale par les membres du comité. Le comité de pilotage s'est réuni tout au long de la démarche.

La phase de consultation des professionnels, usagers et partenaires : Suite au bureau de la Filière Gérontologique du Roannais qui s'est tenu le 9 mars 2021, cette réactualisation avait pour ambition d'être **collaborative** et **cohérente vis-à-vis des difficultés liées à notre territoire et des attentes des acteurs de terrain tous secteurs d'intervention confondus** (santé, social, médicosocial,...) ; raison pour laquelle une enquête à destination des acteurs du territoire a été menée entre le 15 avril et le 7 mai, puis présentée en comité de Filière le 20 mai 2021.

L'analyse des résultats de cette enquête s'est avérée très riche et a servi de base de travail à la réactualisation de la charte.

Lors de ce comité, 4 groupes de travail se sont constitués en vue de cette réactualisation :

- Groupe 1 - Etat des lieux du territoire de la FGR
- Groupe 2 - Lecture critique de la charte 2015-2020
- Groupe 3 - Objectifs 2021-2025 de la FGR
- Groupe 4 - Logo et plaquette

Chaque groupe (composé de 4 à 8 membres) a disposé d'une feuille de route et s'est réuni trois fois entre juin et septembre 2021.

En parallèle, **la rédaction du document final** a été assurée par l'assistante de Filière, avec intégration au fur et à mesure des productions de chaque groupe, sous couvert du trio de Filière et du comité de pilotage.

La dernière phase de cette démarche a consisté à faire **valider la charte de la Filière Gérontologique du Roannais** par le bureau de Filière le 18 novembre 2021 et par le comité de Filière le 30 novembre 2021.

Une fois cela fait, le document final a été transmis aux autorités en fin d'année 2021. Le document a été mis en ligne sur le site de la Filière Gérontologique du Roannais et envoyée par mail à chaque membre signataire.

ANNEXE 2 – TEXTES DE LOIS ET DE REFERENCE

Réactualisation charte FGR 2021-2025

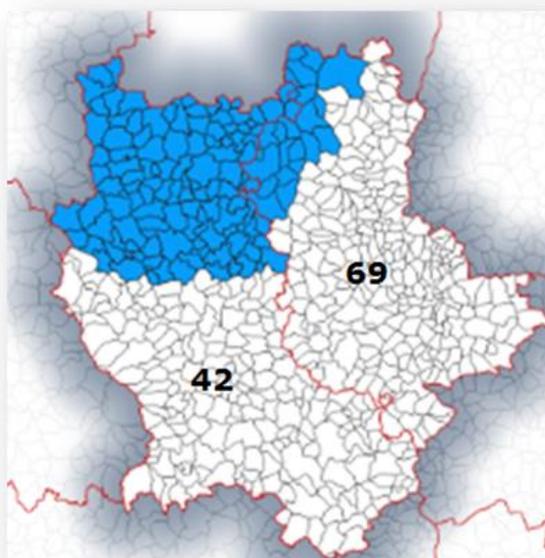
Date de création : 06/04/2011

Date de modification : 02/11/2021

- Circulaire DHOS n°2002-157 du 18 mars 2002 relative à l'amélioration de la filière de soins gériatriques
- Circulaire DHOS n°2007 2007-117 du 28 mars 2007 relative à la filière de soins gériatriques
- Circulaire DHOS/O2/F2/DGAS/DSS/CNSA n°2007-193 du 10 mai 2007 relative aux USLD
- Circulaire n°DHOS/O2/O3/UNCAM/2007/197 du 15 mai 2007 relative au référentiel d'organisation national des réseaux de santé « personnes âgées »
- Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux
- Offre dédiée aux personnes âgées en Auvergne Rhône Alpes – ARS AURA - 2018
- Cartographies départementales des Filières Gérontologiques Loire – 2020
- Cartographies multiples – Structures FGR – Département – 2021
- Diagnostic partagé prévention PA – Département – 2016
- Caractéristiques démographiques de la population - DREES – 2018
- Recensement de la population – 42 – INSEE – Décembre 2019
- Recensement de la population – 69 – INSEE – Décembre 2019
- Caractéristiques démographiques médicales - DREES – 2021
- Chiffres statistiques densité des médecins généralistes – ANCT - 2020
- Chiffres concernant offre médecins généralistes – Territoire FGR – CPTS – Juillet 2021
- Répertoire des services à la personne en Pays Roannais – 2021/2022
- Programme Régional de santé – 2018-2028
- Schéma départemental de l'autonomie - 2017-2021
- Feuille de route Grand Age et Autonomie - 30/05/2018
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles - Projet d'établissement ou de service – ANESM – 2009
- Rapport EL KHOMRI – 2019
- Le projet futur LAROQUE de l'autonomie - 2020
- Charte de la Filière Gérontologique du Roannais 2015-2020
- Autres chartes de Filières Gérontologiques du territoire (FG16 – FG 11 – FG 17,...)
- Résultats de l'enquête destinée aux acteurs FGR – Mai 2021
- Synthèse Audit Filières Gérontologiques du 42 – 2018



ANNEXE 3 – TRAVAUX SUR L'ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE



Il est important de souligner avant la lecture des travaux qui suivent les points de vigilance ci-après.

S'agissant des données quantitatives en lien avec la perte d'autonomie, ne sont pas pris en compte :

- Ceux qui ne demandent pas d'aide et qui ne sont pas repérés
- Ceux qui ne veulent pas bénéficier d'aides
- Ceux qui autofinancent leurs aides sans passer par la MLA
- Ceux qui sont pris en charge par leur entourage sans demande d'aides financières
- Ceux qui ont plus de 60 ans mais bénéficient d'une aide financée dans le cadre de la PCH
- Ceux qui habitent la Loire depuis moins de 3 mois, qui sont dépendants, mais qui proviennent d'un autre département.

Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie est donc probablement sous-évalué par la non comptabilisation de ces catégories de population.

SOMMAIRE

Evolution démographique de la population du territoire de la FGR

Acteurs œuvrant dans l'accompagnement de la PA sur le territoire FGR

Les problématiques du territoire

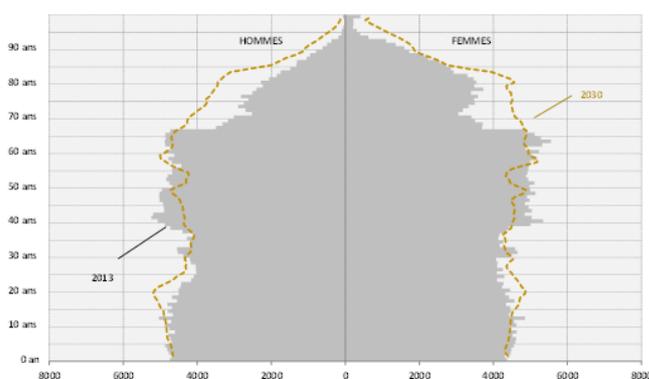
Evolution démographique de la population du territoire de la FGR

Contexte socio démographique dans La Loire : une forte augmentation de personnes âgées dans les futures années...

Contexte Socio-démographique

Des phénomènes de Gérontocroissance et de vieillissement confirmés

Structure par âge et par sexe de la population ligérienne en 2013 et projection en 2030 selon un scénario central



Source : Insee, RGP 2012, Projections démographiques OMRHAIS, scénario central

Age moyen de la population en 2013 et 2050



- Quel que soit le scénario et l'évolution de l'espérance de vie, la population âgée de 60 ans et plus devrait connaître une hausse importante de ses effectifs.
- Selon le scénario central, la population âgée de 60 ans ou plus devrait s'accroître de 1,1% en moyenne chaque année entre 2013 et 2030, confirmant ainsi, le phénomène de gérontocroissance déjà observé depuis ces dernières années.
- D'ici à 2030, les personnes âgées de 75 ans ou plus devraient connaître une hausse de +1,8%/an, et +0,7%/an pour les 60-74 ans).

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2030

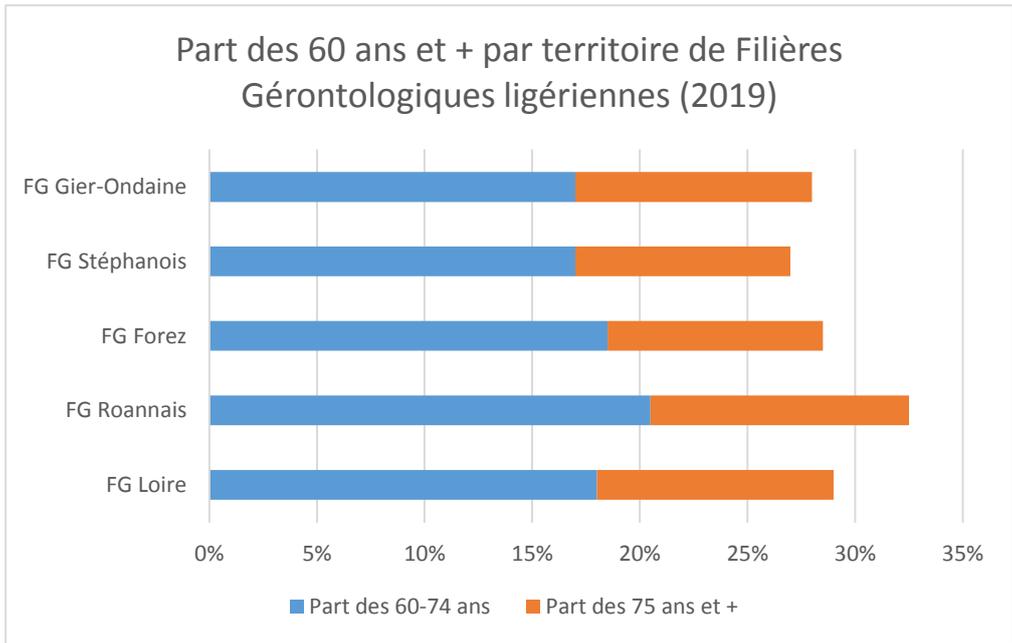
	Population totale	0-19 ans	20-59 ans	60-74 ans	75ans ou +
Scénario haut	0,4%	0,4%	-0,1%	0,7%	2,1%
Scénario central	0,3%	0,1%	-0,2%	0,7%	1,8%
Scénario bas	0,1%	-0,3%	-0,2%	0,6%	1,6%

- La projection pour la période 2013-2050 conforte ce phénomène, qui s'explique essentiellement par l'augmentation de l'espérance de vie et par l'arrivée massive en âge avancé des baby-boomers.

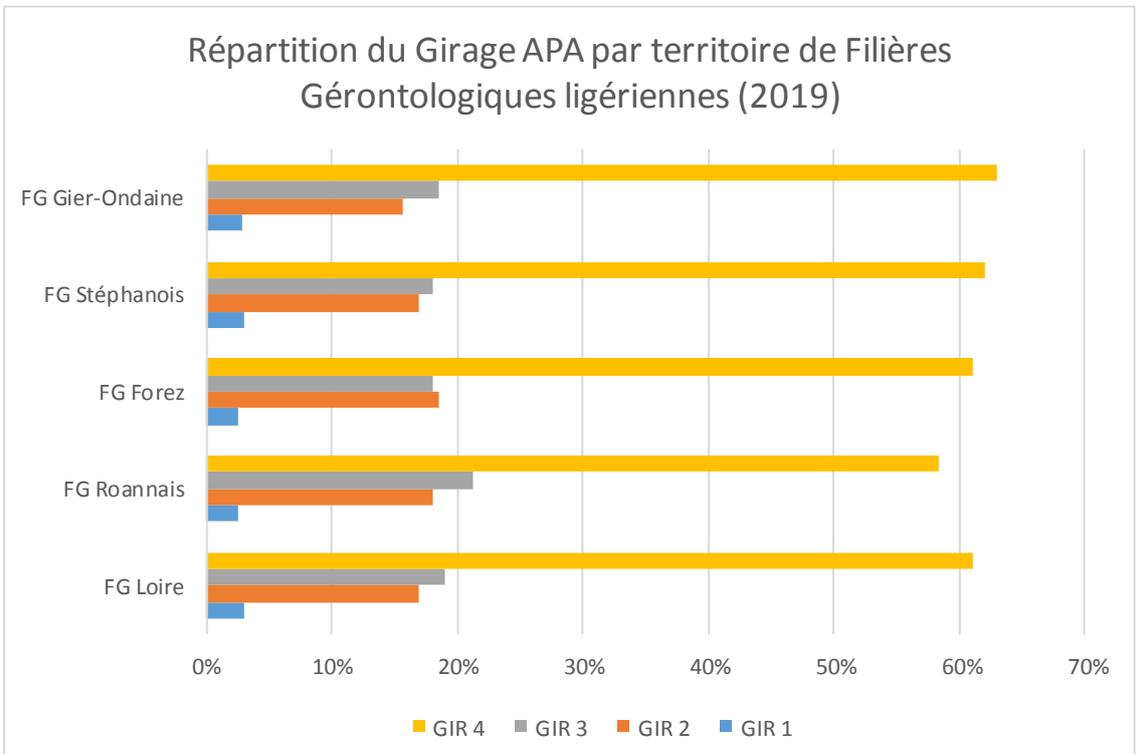
3

Le département de La Loire compte 5 Filières Gérontologiques :

- FG11 – Firminy (Loire)
- FG16 – Montbrison Feurs – FGF
- FG19 – Pays de Gier-Ondaine – FGGOP
- **FG21 – Roanne – FGR**
- FG23 – St Etienne - FGSTE



La tranche d'âge des 60-74 ans est la plus représentée sur le territoire de la FGR (comparativement aux autres filières ligériennes), de même que celle de 75 ans et plus.

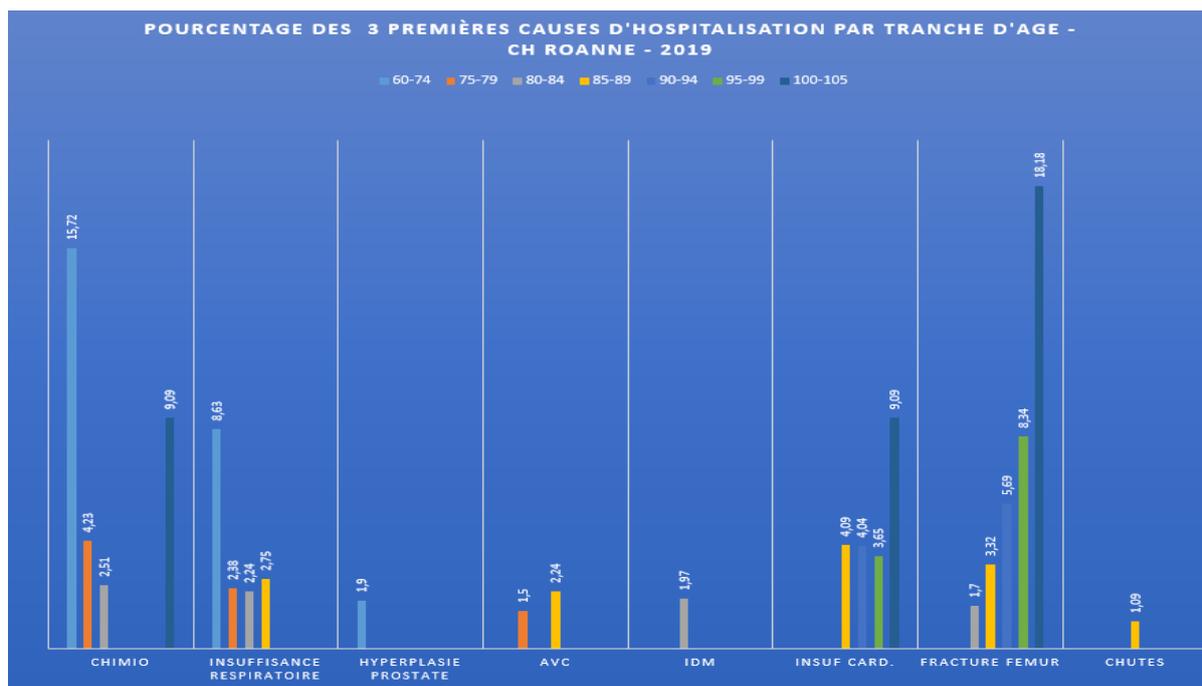


En 2019, la Filière Gérontologique du Roannais cumulait le plus haut pourcentage cumulé de GIR 1 à 3 (41.7%) sur la Loire.

Données recherchées	Chiffres clefs	Commentaires
Nombre d'habitants sur le territoire dont le pourcentage de PA de plus de 60 ans	<u>Loire</u> : 739 302 hab dont 212855 plus de 60 ans (28.8%) <u>FGR</u> : 149899 hab dont 49081 plus de 60 ans (32.7%)	Données en provenance du Département, pour 2019 (hors cantons 69)
Répartition de la population des plus de 60 ans par classe d'âge dans les Filières de La Loire	<u>FGR</u> : A=20.5% B=12% <u>FGF</u> : A=18.5% B=10% <u>FGSTE</u> : A=17% B=10% <u>FGGOP</u> : A=17% B=11%	Données en provenance du Département, pour 2019 (hors cantons 69) A = 60-74 ans B = 75 ans et plus % âge par rapport au nb d'habitants total du territoire concerné
Projection démographique départementale à distance	FGR = 13.15% FGF = 13.3% FGSTE = 12.1% FGGOP = 12.8%	Données difficiles à obtenir surtout suite à 18 mois de crise sanitaire. Néanmoins, à partir des données départementales 2019, part des 50-59 ans (futurs séniors) par territoire de Filières
Nombre de bénéficiaires APA sur le territoire et / ou Loire	FGR = 3764 (7.7% des 60 ans et +) FGF = 2628 (7.9%) FGSTE = 6224 (6.8%) FGGOP = 2837 (7.4%)	Données du Département en nb de bénéficiaires Le % âge est calculé en comparant le nb de 60 ans et plus sur le territoire concerné et le nb de bénéficiaires

Nombre de communes couvertes par la FGR	134	D'après liste fournie par la FGR
Caractéristiques démographiques du territoire de la Filière	<p>Loire : Nb de retraités régime général = 179100 (23.5% de la pop) 5500 bénéficiaires du min vieillesse (3% de retraités) dont 70.3% sont isolés (vivent seuls) (parité hommes-femmes)</p> <p>AURA : Nb de retraités régime général = 1606400 (20%) 52700 bénéficiaires du min vieillesse (3.3%) dont 72.6% sont isolés (parité hommes-femmes)</p> <p>France : 20% de la pop 3.9% des retraités bénéficiaires du min vieillesse, dont 74.1% sont isolés (parité hommes-femmes)</p> <p>136 153 habitants, dont 18% ont 70 ans et plus et dont 18.8% sont assurés en ALD. La densité la plus importante des 70 ans et plus se trouve à Roanne et dans sa périphérie proche. Le canton le plus important en taux d'assurés ALD après Roanne est Boën-sur-Lignon (18.3% de la pop).</p> <p>Principaux motifs d'hospitalisation : <u>60-79 ans</u> = Chimiothérapie, insuffisance respiratoire</p> <p><u>80 ans et plus</u> = Insuffisance cardiaque, chimiothérapie, insuffisance respiratoire, fracture du fémur, fracture du trochanter, besoin d'aide</p>	<p>Données DREES 2018</p> <p>Données CPAM (territoire CPTS) Attention : Ces données ne nous disent pas la part des 70 ans et plus, et qui sont assurés en ALD</p> <p>Chiffres transmis par le CH de Roanne pour 2019</p>

Principaux motifs d'hospitalisation du public senior au CH de Roanne



Acteurs œuvrant dans l'accompagnement de la PA sur le territoire de la FGR

Données recherchées	Chiffres clefs	Commentaires
Nombre de signataires charte FGR	83	A la date du 31/07/2021
Bilans du type de structures existantes sur le territoire FGR / Loire	<p>Nb d'EHPAD = 34 Nb d'établissements proposant de l'hébergement temporaire = 6 Nb de Résidences Autonomie = 6 Nb d'établissements proposant de l'accueil de jour = 6</p> <p>Existence d'instances de concertation/coordination entre acteurs de la FGR = ICA, CRE, réunions CH/CPTS/Réseau, CLSM</p> <p>Existence de structures de coordination adhérentes de la FGR = CPTS du Roannais, MAIA du Roannais, réseau de santé CAP2S</p> <p>2 Equipes Spécialisées Alzheimer (+ une 3^{ème} sur une ou deux communes limitrophes au Forez)</p>	

Grâce à un travail commun avec les professionnels du département de la Loire, nous avons collecté un certain nombre de cartographies permettant une lecture simplifiée de l'offre en matière d'accompagnement du sujet âgé au fil de son parcours, **que nous ne manquerons pas d'intégrer à la charte en annexe dès réception.**

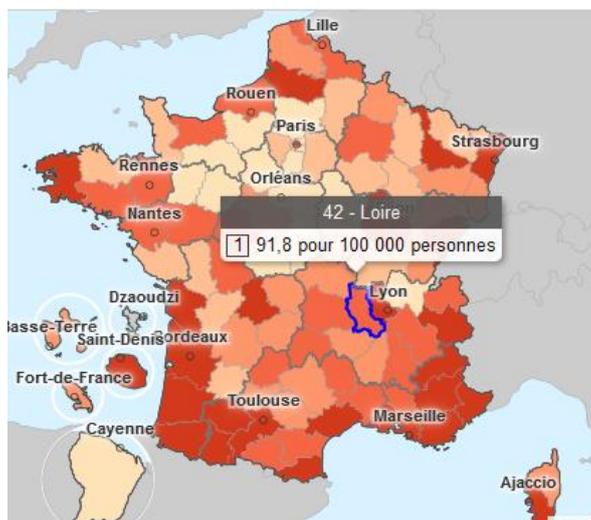
Les problématiques du territoire

Données recherchées	Chiffres clefs	Commentaires
Nombre et / ou répartition de médecins généralistes sur territoire de la FGR	113 communes ligériennes avec 93 médecins généralistes 21 communes du Rhône avec 11 médecins généralistes	Sources CPTS + DREES
Nombre de CANTOU, unités de vie protégée,...	En 2019, 2359 places EHPAD 213 en secteur protégé 15 en UHR	En 2019, 134 demandes de places en secteur protégé, en attente dont 8 en UHR

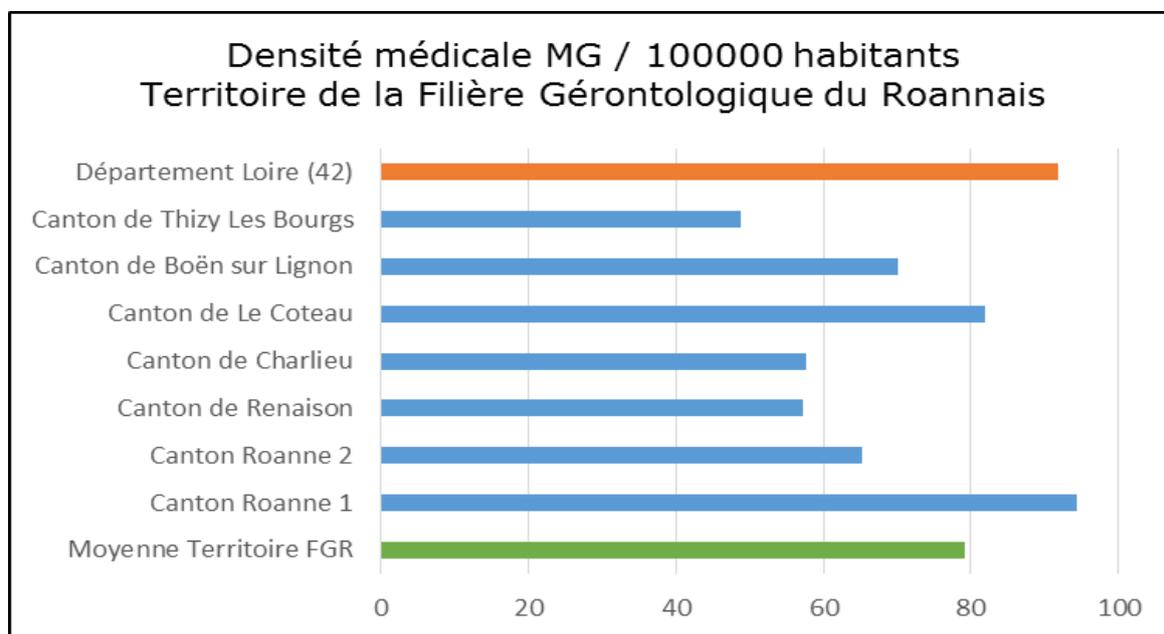
En 2021, la densité moyenne nationale de médecins généralistes passe 153 (en 2012) à 140 médecins généralistes pour 100000 habitants.

Le territoire de la Filière Gérontologique du Roannais n'est pas épargné par ce phénomène de désertification médicale : on recense en pratique 104 médecins généralistes actuellement sur les 134 communes couvertes par la Filière Gérontologique du Roannais (93 médecins généralistes dans le 42, 11 médecins généralistes pour le 69). Ces chiffres ont été obtenu en croisant des données de la CPAM 42 et à partir d'un état des lieux réalisé par la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du Roannais en 2021.

D'après l'observatoire des territoires de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la densité des médecins généralistes libéraux par 100000 habitants en 2020 dans la Loire était de 91.8 pour 100000 habitants.



Graphique représentant la densité médicale des généralistes libéraux par 100000 habitants
Sur le territoire de Filière Gérontologique du Roannais
Graphique élaboré à partir des sources obtenues de l'Observatoire des territoires
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT



Document rédigé et validé le 18/11/21

ANNEXE 4 – LISTE NOMINATIVE DES ACTEURS SIGNATAIRES DE LA CHARTE

(83 signataires de la charte au 30/07/21)

Le Conseil Départemental de la Loire (1)

Les Centres Hospitaliers (4)

- Roanne
- Charlieu
- St Just la Pendue
- Centre Hospitalier du Beaujolais vert (Cours, Thizy, Bourg de Thizy, Amplepuis)

Les EHPAD (29)

- Du Pays de Belmont (Belmont / La Gresle)
- Coutouvre
- Montagny
- Perreux
- Les Liserons (Cublize)
- St Sulpice (Villerest)
- Joie de Vivre (Briennon)
- La Maison de Jeanne (Roanne)
- Notre Maison (Roanne)
- Notre Dame de Lay
- Fondation Grimaud (La Pacaudière)
- Neulise
- ORPEA (Balbigny)
- Le Parc (Le Coteau)
- Le Cloître (Saint Symphorien de Lay)
- La Providence (Le Coteau)
- Les Morelles (Renaison)
- Le Bel Automne (Régny)
- Quiétude (Riorges)
- Noirétable
- Clair Mont (Roanne)
- Le Rivage (Roanne)
- Les Gens d'Ici (St Alban les Eaux)
- Villa d'Albon (Roanne)
- Pays d'Urfé (St Just en Chevalet) 2
- St Nizier sous Charlieu
- Les Jacinthes (Violay)

Les Résidences Autonomie (5)

- ACPPA (la Chacunière / Le Pary – Roanne)
- Le Parc (Le Coteau)
- La petite Provence (Charlieu)
- Les Tamaris (Pouilly / Charlieu)

Les Résidences Service (2)

- Le Panoramic (Cordelle)
- Horizonia (Ambierle)

Les acteurs du Domicile (16)

- ADMR
- AD LOIRE (ancien AD SENIOR)
- ÂGE D'OR SERVICE
- AGFR
- ARCON - ADAAP
- ATOUTS PRESTATIONS
- ELEA
- ELIT'ASSISTANCE
- PLEIADES
- SEMAD LE COTEAU
- CALYPSO SERVICES (2 SAAD + SSIAD)
- SSIAD DE BELMONT
- VIE PRESTATIONS
- ABC SERVICES
- PETITS-FILS

Les acteurs œuvrant dans l'accompagnement des personnes âgées (2)

- Un Brin de Soleil
- Le Moulin d'Angèle

Les CCAS (6)

- Commelle-Vernay
- Le Coteau
- Mably
- Riorges
- Roanne
- Villerest

Les associations d'usagers (3)

- UFR
- LOIRE ALZHEIMER ANTENNE DE ROANNE
- PARKINSONNIENS DU ROANNAIS

Les médecins Généralistes (6)

- Dr Philippe MOTTET
- Dr Denis PERROT
- Dr Jérôme BARD
- Dr Valérie LAPOUGE BARD
- Dr Anne Marie BERNELIN-PALLE
- Dr Thierry DECHELETTE

Associations de Libéraux (3)

- ARPS 42 (Infirmiers)
- URPS (Médecins)
- CPTS (ancienne AMGR)

Autres structures (6)

- Clinique du Renaison
- Clinique des Monts du Forez
- GCS des Etablissements de Santé du Roannais
- Réseau CAP2S
- Roannais Agglomération
- CDCA (Ex CODERPA)

Anciens signataires ayant disparus ou ayant fusionnés pour donner une nouvelle entité :

EHPAD Saint Romain d'Urfé
EHPAD St Just en Chevalet



EHPAD du Pays d'URFE

EHPAD Belmont
EHPAD La Gresle



EHPAD Du Pays de Belmont

ARCADIA
SEMADAVIE
ACSAR
ADAFAD



PLEIADES

Anciens signataires aujourd'hui disparus :

- EHPAD Saint Jodard
- CLIC Agglomération roannaise
- Réseau Gérontologique des Coteaux du Roannais
- Réseau Centaurée
- Clair de Lune
- Réseau de santé du Roannais

ANNEXE 5 – LISTE DES COMMUNES PAR CANTONS SUR LE TERRITOIRE FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS

Communes du Canton de Roanne 1 – Code canton 4211 – 2 communes

Mably
Roanne

Communes du Canton de Roanne 2 - Code canton 4212 – 3 communes

Riorges	Saint-Léger-sur-Roanne	
Roanne	Villerest	

Communes du canton de Renaison – Code canton 4209 – 36 communes

Ambierle	Ouches	Saint-Jean-Saint-Maurice- sur-Loire
Arcon	Pacaudière (La)	Saint-Just-en-Chevalet
Champoly	Pouilly-les-Nonains	Saint-Marcel-d'Urfé
Changy	Renaison	Saint-Martin-d'Estreaux
Chausseterre	Sail-les-Bains	Saint-Priest-la-Prugne
Cherier	Saint-Alban-les-Eaux	Saint-Rirand
Crémeaux	Saint-André-d'Apchon	Saint-Romain-d'Urfé
Crozet (Le)	Saint-Bonnet-des-Quarts	Saint-Romain-la-Motte
Juré	Saint-Forgeux-Lespinasse	Tuilière (La)
Lentigny	Saint-Germain-Lespinasse	Urbise
Noailly	Saint-Haon-le-Châtel	Villemontais
Noës (Les)	Saint-Haon-le-Vieux	Vivans

Communes du Canton de Charlieu – Code canton 4203 – 31 communes

Arcinges	Cuinzier	Saint-Denis-de-Cabanne
Beller Roche	Ecoche	Saint-Germain-la-Montagne
Belmont-de-la-Loire	Gresle (La)	Saint-Hilaire-sous-Charlieu
Bénisson-Dieu (La)	Jarnosse	Saint-Nizier-sous-Charlieu
Boyer	Maizilly	Saint-Pierre-la-Noaille
Briennon	Mars	Saint-Victor-sur-Rhins
Cergne (Le)	Montagny	Sevelinges
Chandon	Nandax	Villers
Charlieu	Pouilly-sous-Charlieu	Vougy
Combre	Pradines	
Coutouvre	Régny	

Communes du Canton de Le Coteau – Code canton 4204 – 29 communes

Balbigny	Perreux
Bussières	Pinay
Chirassimont	Saint-Cyr-de-Favières
Commelle-Vernay	Saint-Cyr-de-Valorges
Cordelle	Saint-Jodard
Coteau (Le)	Saint-Just-la-Pendue
Croizet-sur-Gand	Saint-Marcel-de-Félines
Fourneaux	Saint-Priest-la-Roche
Lay	Saint-Symphorien-de-Lay
Machézal	Saint-Vincent-de-Boisset
Neaux	Sainte-Agathe-en-Donzy
Néronde	Sainte-Colombe-sur-Gand
Neulise	Vendranges
Notre-Dame-de-Boisset	Violay
Parigny	

Communes du Canton de Boën sur Lignon – Code canton 42 02 – 12 communes

Bully	Saint-Polgues
Grézolles	Saint-Georges-de-Baroille
Luré	Saint-Germain-Laval
Nollieux	Saint-Julien-d'Oddes
Pommiers	Souternon
Saint-Martin-La Sauveté	Vézelin sur Loire (Amions, Dancé, St Paul de Vézelin)

Communes du Canton de Thizy les Bourgs (Rhône) – Code canton 6930 * **21 communes**

Aigueperse	Ranchal
Amplepuis	Ronno
Azolette	Saint-Bonnet-des-Bruyères
Chénelette	Saint-Bonnet-le-Troncy
Claveisolles	Saint-Clément-de-Vers
Cours	Saint-Igny-de-Vers
Cublize	Saint-Jean-la-Bussière
Meaux-la-Montagne	Saint-Nizier-d'Azergues
Deux Grosnes	Saint-Vincent-de-Reins
Poule-les-Écharmeaux	Thizy-les-Bourgs
Propières	

CODE COULEUR		REALISE	PLAN D'ACTION 2021-2025 FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS				
FICHE CLOTUREE		EN COURS					
		RETARD/NON REALISE					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS/ETAPES : PREVISIONNEL ET SUIVI					
		2021	2022	2023	2024	2025	
1 - Prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée	Faciliter le repérage des besoins	Diffuser les grilles d'identification Incurie dans l'habitat Privé et l'échelle mini ZARIT	Diffuser les grilles à destination des professionnels : nutrition et chutes	Diffuser les grilles à destination des professionnels : troubles neurocognitifs	Diffuser les grilles à destination des professionnels : dépression	Diffuser les grilles à destination des professionnels : critères de fragilité et autres	
		PREVISIONNEL					
		REEL					
	Organiser des actions de sensibilisation	Organiser et/ou diffuser les actions de sensibilisation sur différentes thématiques à destination des usagers et/ou des professionnels : information sur les aides aux aidants proches	Organiser et/ou diffuser les actions de sensibilisation sur différentes thématiques à destination des usagers et/ou des professionnels : la nutrition chez la personne âgée	Organiser et/ou diffuser les actions de sensibilisation sur différentes thématiques à destination des usagers et/ou des professionnels : les troubles cognitifs chez le sujet âgé	Organiser et/ou diffuser les actions de sensibilisation sur différentes thématiques à destination des usagers et/ou des professionnels : le syndrome dépressif chez le sujet âgé	Organiser et/ou diffuser les actions de sensibilisation sur différentes thématiques à destination des usagers et/ou des professionnels : l'isolement social de la personne âgée et ses droits	
		PREVISIONNEL					
		REEL					
	Maintenir le lien social	Diffuser les informations afin de promouvoir l'importance du lien social (ex : le café MONALISA). Prendre des contacts avec plusieurs intervenants oeuvrant dans cette thématique.	Diffuser les informations afin de promouvoir l'importance du lien social (ex : le café MONALISA). Prendre des contacts avec plusieurs intervenants oeuvrant dans cette thématique.	Préparer et organiser une journée (ou demie journée) sur la thématique du lien social à destination des acteurs du territoire. Réfléchir à comment mettre en lumière les activités "lien social" existantes sur le territoire (ex : intégration d'une page dans les futurs répertoires des services à la personne ?)	Réaliser une journée (ou demie journée) sur la thématique du lien social à destination des acteurs du territoire.		
		PREVISIONNEL					
		REEL					

PLAN D'ACTION 2021-2025 FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS

CODE COULEUR	REALISE					
	EN COURS					
FICHE CLOTUREE	RETARD/NON REALISE					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS/ETAPES : PREVISIONNEL ET SUIVI				
		2021	2022	2023	2024	2025
2 - Promouvoir l'organisation d'un parcours de vie et de soins adapté à la personne âgée	Encourager l'expression de la personne âgée et de son entourage		Créer un groupe de travail autour de la nécessité d'encourager la parole du résident (et pas seulement de la famille) en EHPAD. Communiquer auprès des intervenants au domicile sur les différentes grilles existantes pour recueillir les besoins de la PA et de son entourage (en lien avec l'idée répertoire).	Poursuivre les travaux du groupe de travail autour de la nécessité d'encourager la parole du résident (et pas seulement de la famille) en EHPAD. Communiquer auprès des intervenants au domicile sur les différentes grilles existantes pour recueillir les besoins de la PA et de son entourage (en lien avec l'idée répertoire).		
		PREVISIONNEL	REEL			
	Favoriser la coopération entre les acteurs et favoriser la mise en lien, l'échange, le partage, la concertation, la médiation entre acteurs	Diffuser le maximum d'informations et transmettre les événements des structures qui le souhaitent en lien avec l'accompagnement du sujet âgé via les mails de la FGR. Recueillir les avis et les attentes des acteurs du territoire en matière d'actions à mettre en place vis à vis de l'accompagnement du sujet âgé Réactualiser la charte de la FGR de façon collective (création de plusieurs groupes de travail). Créer une plaquette de la Filière et la diffuser largement.	Créer un groupe de travail en vue de préparer et d'organiser en 2023, puis en 2025 une rencontre "Université de la Filière" type colloque. Invitation de tous les acteurs du territoire, proposer des thématiques qui correspondent à tous et proposer sur ces temps l'apport de connaissances. Poursuivre la diffusion d'informations sur l'accompagnement du sujet âgé via les mails FGR. Préparer, puis créer un groupe de travail autour de la définition des limites du domicile par rapport à l'institutionnalisation avec la création d'un groupe de travail (réunissant association, IDE, SSIAD, EHPAD,...)	Réaliser une première rencontre "Université de la Filière". Poursuivre la diffusion d'informations sur l'accompagnement du sujet âgé via les mails FGR. Préparer, puis créer un groupe de travail autour de la définition des limites du domicile par rapport à l'institutionnalisation avec la création d'un groupe de travail (réunissant association, IDE, SSIAD, EHPAD,...)	Relancer un groupe de travail en vue de préparer et d'organiser en 2025 une rencontre "Université de la Filière" type colloque. Invitation de tous les acteurs du territoire, proposer des thématiques qui correspondent à tous et proposer sur ces temps l'apport de connaissances. Poursuivre la diffusion d'informations sur l'accompagnement du sujet âgé via les mails FGR.	Réaliser une seconde rencontre "Université de la Filière". Poursuivre la diffusion d'informations sur l'accompagnement du sujet âgé via les mails FGR.
		PREVISIONNEL	REEL			
	Accompagner le décloisonnement des structures	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs. Rencontrer les autres Filières Gérontologiques de La Loire en vue de développer le travail inter Filières.	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs.	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs.	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs.	Diffuser dans l'année au moins 4 lettres d'INFOS FILIERE. Organiser au moins 2 comités Filière par an. Organiser au moins un groupe de travail par an sur une thématique donnée avec rendu des travaux à tous les acteurs.
		PREVISIONNEL	REEL			

CODE COULEUR	REALISE	PLAN D'ACTION 2021-2025 FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS				
	EN COURS					
FICHE CLOTUREE	RETARD/NON REALISE					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS/ETAPES : PREVISIONNEL ET SUIVI				
		2021	2022	2023	2024	2025
3 - Sensibiliser à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge	Promouvoir la réflexion éthique et déontologique			Créer un groupe de travail pour préparer et organiser une journée (ou demie-journée) en lien avec la réflexion éthique et déontologique.		Réaliser une journée (ou demie-journée) en lien avec la réflexion éthique et déontologique.
				PREVISIONNEL		
				REEL		
	Sensibiliser l'ensemble des structures à la formation des professionnels aux repérages des fragilités liées à l'âge, à l'évaluation de l'état clinique (douleur, essoufflement, troubles cognitifs, iatrogénie, ...)	Faire régulièrement des rappels via la lettre d'INFOS Filière et les mails sur les formations en cours ou à venir. Relayer les actions de formation pouvant aider les professionnels dans leurs pratiques (ex : déploiement du projet EHPUR sur le territoire via REULIAN pour 2021).	Faire régulièrement des rappels via la lettre d'INFOS Filière et les mails sur les formations en cours ou à venir. Relayer les actions de formation pouvant aider les professionnels dans leurs pratiques.	Faire régulièrement des rappels via la lettre d'INFOS Filière et les mails sur les formations en cours ou à venir. Relayer les actions de formation pouvant aider les professionnels dans leurs pratiques.	Faire régulièrement des rappels via la lettre d'INFOS Filière et les mails sur les formations en cours ou à venir. Relayer les actions de formation pouvant aider les professionnels dans leurs pratiques.	Faire régulièrement des rappels via la lettre d'INFOS Filière et les mails sur les formations en cours ou à venir. Relayer les actions de formation pouvant aider les professionnels dans leurs pratiques.
		PREVISIONNEL				
		REEL				
	Recenser et diffuser des indicateurs qualité / appels à projets / lettres d'informations FGR	Réaliser une analyse de l'évolution démographique des personnes âgées et redéfinir les objectifs stratégiques de la filière pour 2021-2025 en lien avec le SROS et le PRS. Créer un plan d'actions au titre de la Filière Gériatrique du Roannais et en assurer le suivi lors des bureaux et comités de Filière au long cours	Initier par la diffusion un management qualité par l'appropriation d'indicateurs de qualité et/ou de référentiel d'évaluation.	Poursuivre par la diffusion un management qualité par l'appropriation d'indicateurs de qualité et/ou de référentiel d'évaluation.	Poursuivre par la diffusion un management qualité par l'appropriation d'indicateurs de qualité et/ou de référentiel d'évaluation.	Poursuivre par la diffusion un management qualité par l'appropriation d'indicateurs de qualité et/ou de référentiel d'évaluation. Evaluer le plan d'actions 2021-2025. Réaliser une enquête auprès des acteurs pour analyser l'impact des actions menées.
		PREVISIONNEL				
		REEL				

CODE COULEUR	REALISE	PLAN D'ACTION 2021-2025 FILIERE GERONTOLOGIQUE DU ROANNAIS					
	EN COURS						
FICHE CLOTUREE	RETARD/NON REALISE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS/ETAPES : PREVISIONNEL ET SUIVI					
		2021	2022	2023	2024	2025	
4 - Soutenir les aidants familiaux et professionnels	Mettre à disposition une information exhaustive sur les dispositifs existants (répertoire des services à la personne / présentation de la Filière)	Rééditer le répertoire des services à la personne en pays roannais (10000 exemplaires) et le diffuser	Réaliser des actions de présentation de la FGR (prendre attache auprès des SAAD, SSIAD, CPTS,...)	Rééditer le répertoire des services à la personne en pays roannais (10000 exemplaires) et le diffuser	Réaliser des actions de présentation de la FGR	Rééditer le répertoire des services à la personne en pays roannais (10000 exemplaires) et le diffuser	
		Réaliser des actions de présentation de la FGR (3 en 2021)	Créer un groupe de travail en vue de la réédition du répertoire des services à la personne en pays roannais (10000 exemplaires) et le diffuser	Réaliser des actions de présentation de la FGR	Créer un groupe de travail en vue de la réédition du répertoire des services à la personne en pays roannais (10000 exemplaires) et le diffuser	Réaliser des actions de présentation de la FGR	
		PREVISIONNEL					
		REEL					
		Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information à destination du grand public	Organiser au moins une action collective de prévention à destination des usagers par an (en 2021 : une journée de sensibilisation à destination des aidants proches et reprise des RDV d'infos des seniors et des aidants)	Organiser au moins une action collective de prévention à destination des usagers par an au titre de la FGR	Organiser au moins une action collective de prévention à destination des usagers par an au titre de la FGR	Organiser au moins une action collective de prévention à destination des usagers par an au titre de la FGR	Organiser au moins une action collective de prévention à destination des usagers par an au titre de la FGR
			PREVISIONNEL				
	REEL						
	Soutenir les actions collectives pour l'accompagnement des aidants		Communiquer autour des initiatives de chaque structure via les mails FGR.	Communiquer autour des initiatives de chaque structure via les mails FGR.	Communiquer autour des initiatives de chaque structure via les mails FGR.	Communiquer autour des initiatives de chaque structure via les mails FGR.	Communiquer autour des initiatives de chaque structure via les mails FGR.
			PREVISIONNEL				
			REEL				

ANNEXE 7 – GLOSSAIRE

Date de création : 06/04/2011

Date de modification : 30/11/2021

ANCT :	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ARS :	Agence Régionale de Santé
CCAS :	Centre Communal d'Action Social
CDCA :	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie
CPTS :	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
DREES :	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
EHPAD :	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMH :	Equipe Mobile d'Hygiène
EMG :	Equipe Mobile Gériatrique
EMSP :	Equipe Mobile de Soins Palliatifs
EMSS :	Equipe Mobile de Sécurisation de la Sortie
ESA :	Equipe Spécialisée Alzheimer
GCS :	Groupement de Coopération Sanitaire
GIR :	Groupe Iso Ressources – correspond au niveau de perte d'autonomie de la personne âgée
HAD :	Hospitalisation à Domicile
MAIA :	Méthode d'Actions pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie
MLA :	Maison Loire Autonomie
MARPA :	Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées
PAERPA :	Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie
SADAPA :	Service d'Aide au Domicile Aux Personnes Agées
SAU :	Service d'Accueil et d'Urgence
SARA :	Système d'information en santé Auvergne Rhône Alpes
SROS :	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
SROMS :	Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale
SSR :	Soins de Suite et de Réadaptation
SSIAD :	Service de Soins Infirmiers à Domicile
SAAD :	Service d'Aide et d'Accompagnement au Domicile
SPASAD :	Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
UHPAD :	Unité d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
UHR :	Unité d'Hospitalisation Renforcée
UMPSA :	Unité Mobile Psychiatrie su Sujet Agé
USLD :	Unité de Soins de Longue Durée



***Charte de la Fili re G rontologique du Roannais
2021-2025***

Valid e lors du comit  de Fili re qui s'est tenu le 30 novembre 2021